**Présents :**

Barbier Odile ; Berthonneau Gérard (suppléant) ; Bruni Sylvain ; Cerisy Denis ; Carpentier Ingrid ; Charpentier Delphine ; Chevalier Marc ; Girard Benjamin ; Guenet Stéphane ; Martini Paul . *Fabienne Pouchet (directeur du syndic Siloge)*

**Absents non représentés :**

GIRARD Benjamin ; Kerbouche Mohammed ; Mendes Paola ; Monod Benoit ; Monod Olivia (suppléante) ; Serrano Stéphane (suppléant) ; Vincent Jérome ; Vincent Alexandra (suppléante)

**1/ Commission piscine**

Pour optimiser au mieux l’hibernage de la piscine, il est proposé de commander deux baches : une pour la piscine et une pour la pataugeoire. Ce matériel permettrait de ne plus vider la piscine au début de la saison et éviter les salissures.

Cout de l’opération :

* Grande bache piscine : 8 508 €uros
* Bache pateaugeoire : 2 658 €uros

Il est prévu un plan de travaux d’entretien des 6 moteurs à raison de 2 moteurs par an

Soit

Vote à l’unanimité des membres présents et représentés

**2/ travaux**

Les menus travaux de maçonnerie ont été réalisés par la société K2 : reprise du regard coté rue des Jonquilles.

**Orange** : les travaux de la pose de la fibre optique sont en cours de réalisation.

Certains copropriétaires nous ont fait part de dégradations subis suite à ces travaux.

Orange doit procéder aux réparations. Nous rappelons aux co-lotis d’être vigilants et de nous remonter les informations sur d’éventuels dégradations subis.

La clôture coté « l’Ecoute S’il Pleut » a démarré, le chantier est en cours.

**3/ Espaces verts**

Les membres présents et représentés votent l’élagage de l’acacia dangereux.

**4/ finances**

Le budget est maintenu dans son ensemble.

Une situation comptable est présentée et le bilan de fin de saison piscine est positif.

La trésorerie est bonne, le budget est maintenu dans son ensemble.

Un point sur les débiteurs a été présenté.

Certains co-lotis ont reçu des courriers de mise en procédure et à la suite de ces courriers, beaucoup ont pris des accords de paiements, d’autres ont procédé à un réglement total. Pas de procédure a déploré pour le moment.

**5/ GARDIEN**

Un référent sera choisi pour permettre de suivre le Gardien dans ses différentes tâches journalières. Une liste d’actions lui sera remis.

**6/ point sur les affaires courantes**

* Dossier BLANC : les époux BLANC ont été condamnés en cour de cassation à verser à l’ASL la somme de 3 000 €uros en Dommages et Intérêts, cette somme a bien été réglée. La procédure continue son cours.
* Dossier TIEU : la procédure continue sur ses biens personnels, reste à attendre sa liquidation.
* Constat d’huissier : Mr et Mme EL MOUNACIFI se sont engagés à repeindre l’abri de jardin. Aucune dimension de cabanon étant cité dans le Règlement Intérieur, il est difficile de leur faire demander de le remplacer pour un plus petit.
* Pergola Moto du 72 av des Hameaux : les avis sont partagés, le co-lotis a posé une plante grimpante pour atténuer le visu de cet abri. Dossier à suivre

**7/ calendrier des prochains CAS**

Prochain cas le 25 novembre 2015 à 20 heures.

Séance levée à 22 h.